

Session des 24 et 25 juin 2013

Le CESER se réunira les lundi 24 et mardi 25 juin pour examiner le compte administratif du budget 2012 de la Région, rendre un avis sur le budget supplémentaire 2013 et constater l'état d'avancement du contrat de projet Etat-Région 2007-2013*.



Plusieurs études seront votées à l'occasion de la session :

Les industries agroalimentaires en Pays de la Loire** : s'adapter aux évolutions des comportements alimentaires et engager la reconquête de la compétitivité

Cette étude est centrée sur 5 des 9 filières des IAA ligériennes : les industries de la viande, du lait, des aliments pour animaux, du travail des grains, des boulangerie-pâtisserie-pâtes et autres produits alimentaires.

Elle privilégie deux thématiques : l'évolution des comportements alimentaires d'une part, la compétitivité des IAA en Pays de la Loire et les perspectives pour les années à venir d'autre part. Son objectif est de contribuer à mieux répondre aux enjeux majeurs des industries agroalimentaires des Pays de la Loire et de proposer une évolution de la politique régionale pour accompagner les mutations de ce secteur dans les années à venir.

Les quatre principales pistes d'actions visent à :

- o Sécuriser et amplifier les approvisionnements en encourageant la contractualisation
- o Aider la structuration de la recherche pour aboutir à un éventuel IRT agroalimentaire
- o Accompagner la réalisation d'investissements massifs et la formation du personnel
- o Développer une image « Grand Ouest Français ».

La maîtrise foncière en Pays de La Loire et sur le littoral atlantique*** :

- o Aménagement du territoire et politiques foncières en Pays de la Loire
- o Populations et activités sur le littoral atlantique : enjeux fonciers. Quelle gouvernance avec quels outils ? Ce travail a été réalisé conjointement par les CESER de l'Atlantique : Aquitaine, Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes.

Le foncier est sous pression dans des territoires attractifs.

En Pays de la Loire, 1750 ha/an en moyenne sont prélevés sur l'agriculture ou les milieux naturels. Le littoral atlantique est le lieu de risques spécifiques et de conflits d'usage exacerbés : pêche et élevages marins – tourisme balnéaire – villégiature sénior – milieu naturel fragile. Conséquences : une envolée des prix et des flux de déplacement et le développement d'une ségrégation socio-spatiale

Il est urgent de changer de modèle de gestion foncière. Le fonctionnement actuel n'est plus compatible avec un usage raisonné et durable de l'espace et menace l'équilibre territorial.

De très nombreux outils, aux mains de très nombreux acteurs, sont sources de complexité. Conséquence : une maîtrise largement perfectible faute d'une mobilisation suffisante

Les préconisations pour une gestion foncière plus économe visent notamment à :

- o Maîtriser la consommation d'espace liée à l'étalement urbain pour préserver les espaces agricoles et naturels
- o Reconstruire la ville sur elle-même de façon innovante, densifier
- o Assurer la multifonctionnalité du foncier et des équipements et anticiper le rôle des infrastructures sur le foncier
- o Promouvoir 2 niveaux : l'intercommunalité et la région
- o Disposer d'outils efficaces de maîtrise foncière : des PLU (Plan local d'urbanisme) intercommunaux et des SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) prescriptifs
- o Renforcer les SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) et les EPF (Etablissement public foncier).

Ces études seront présentées dans les prochaines newsletters.

* compte administratif du budget 2012 de la Région, budget supplémentaire 2013, état d'avancement du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 : débat et avis le lundi 24 juin 2013 à partir de 10 h 00

** Les industries agroalimentaires en Pays de la Loire : débat et vote le lundi 24 juin à partir de 15 h 30

*** La maîtrise foncière : débat et vote le mardi 25 juin à partir de 9 h 30